

Décision du Maire de Montaignu-Vendée

N° DECRE_2023_006

Marché de Travaux de réhabilitation et d'aménagement d'un restaurant traditionnel sur la commune déléguée de Montaignu

Le Maire de la ville de Montaignu-Vendée,
Vu le Code de la commande publique,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal n° DEL 2020.05.26-24 en date du 26 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire de Montaignu-Vendée,
Vu le procès-verbal de la Commission d'attribution des Marchés à Procédure adaptée (CAMPA) du 25 novembre 2022,
Considérant la nécessité d'attribuer, signer et notifier les marchés aux entreprises et d'exécuter les travaux,

DÉCIDE

ARTICLE 1

Le marché de travaux de réhabilitation et d'aménagement d'un restaurant traditionnel sur la commune déléguée de Montaignu est attribué aux offres jugées « économiquement les plus avantageuses » au regard des critères et sous-critères d'attribution précisés dans le règlement de la consultation :

- **Lot n°01 « Démolition - Désamiantage »**
 - Attributaire : GIRARDEAU TP (85 600 Treize-Septiers)
 - Montant document financier : 47 271,35 € HT

- **Lot n°02 « Terrassements – VRD »**
 - Attributaire : SAS ARRIVE (85 140 Essarts en Bocage)
 - Montant document financier : 64 350,76 € HT (base + prestation supplémentaire « Pergolas bioclimatiques »)

- **Lot n°03 « Gros œuvre »**
 - Attributaire : BOISSEAU BÂTIMENT (49 110 Mauges sur Loire)
 - Montant document financier : 244 410,75 € HT

- **Lot n°04 « Charpente bois »**
 - Attributaire : CHARRIER (85 140 Essarts en Bocage)
 - Montant document financier : 56 000,00 € HT

- **Lot n°05 « Couverture tuiles – Couverture et bardage zinc »**
 - Attributaire : RAVELEAU (85 250 Chavagnes en Paillers)
 - Montant document financier : 97 802,33 € HT

- **Lot n°06 « Couverture Etanchéité »**
 - Infructueux car absence d'offre

- **Lot n°07 « Serrurerie »**
 - Attributaire : TALON (85 600 La Boissière de Montaignu)
 - Montant document financier : 140 580,63 € HT

- **Lot n°08 « Menuiseries extérieures »**
 - Attributaire : BONNET (Saint-Georges-de-Montaigu / 85 600 Montaigu-Vendée)
 - Montant document financier : 105 834,48 € HT (base + prestation supplémentaire « Pergolas bioclimatiques »)

- **Lot n°09 « Menuiseries bois »**
 - Attributaire : APH CONCEPT (La Verrie / 85 130 CHANVERRIE)
 - Montant document financier : 30 210,77 € HT

- **Lot n°10 « Plafonds – Parois et menuiseries isothermes »**
 - Attributaire : VSA AMENAGEMENT (44 830 BOUAYE)
 - Montant document financier : 54 046,69 € HT (base + prestation supplémentaire « Mise en place de lisses de protection »)

- **Lot n°11 « Plâtrerie - Isolation »**
 - Attributaire : SAS SATI (49 600 Beaupréau en Mauges)
 - Montant document financier : 104 232,39 € HT

- **Lot n°12 « Faux-plafonds »**
 - Attributaire : APM – Atelier des Plafonds du Maine (49 070 Saint Léger de Linières)
 - Montant document financier : 13 055,95 € HT

- **Lot n°13 « Revêtements de sols – Faïence »**
 - Attributaire : SARL Sébastien PINEAU (85 130 La Gaubretière)
 - Montant document financier : 42 873,62 € HT

- **Lot n°14 « Revêtements de sols souples »**
 - Attributaire : SARL FREMONDIERE DECORATION (49 270 Orée d’Anjou)
 - Montant document financier : 9 418,85 € HT

- **Lot n°15 « Peinture »**
 - Attributaire : SARL EVPR (85 170 Dompierre sur Yon)
 - Montant document financier : 18 624,73 € HT

- **Lot n°16 « Ascenseur »**
 - Attributaire : CFA Division de NSA « Nouvelle Société d’Ascenseurs » (44 220 Couëron)
 - Montant document financier : 20 500,00 € HT

- **Lot n°17 « Electricité »**
 - Attributaire : R&D ENERGIES
 - Montant document financier : 74 994,00 € HT

- **Lot n°18 « Chauffage - Ventilation »**
 - Attributaire : AMIAUD (85 260 Les Brouzils)
 - Montant document financier : 104 980,00 € HT

- **Lot n°19 « Plomberie Sanitaires »**
 - Attributaire : AMIAUD (85 260 Les Brouzils)
 - Montant document financier : 43 600,00 € HT

ARTICLE 2

Le marché de travaux relatif à cette opération et toutes les pièces s’y rapportant seront signés par le Maire.

ARTICLE 3

Les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget annexe « Immobiliers de commerces de proximité ».

ARTICLE 4

Le Directeur Général des services de la Ville de Montaigu-Vendée, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au receveur municipal.

Fait à Montaigu-Vendée
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 11/01/2023
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

